

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale



Séance du vendredi 03 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le 25 septembre 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (0) :

Pays d'Orange en Provence (2) : BISCARRAT Louis, CAMBON Alexandra

Communauté de Communes Vaison Ventoux (3) : LARGUIER Jean-Pierre, PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard,

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (4) : CHARRASSE Daniel, CORNAND Jean-Jacques, DONZE André, GIRARD Elie,

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (1) :

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : PEYRON Roland donne pouvoir à DONZE André

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice : 40

Qui ont pris part à la Délibération : 10

Date de la convocation : le 25/09/2025

Date d'affichage : le 25/09/2025

Objet :

N° 2025-19

**Décision modificative du budget
2025**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

EXCUSES (7) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) :
BERARD Jean, ESPENON Evelyne

Pays d'Orange en Provence (2) : MARQUOT Xavier, PAGET Nicolas

Communauté de Communes Vaison Ventoux (1) : ROUX Alexandre

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (1) :
COMBE Pascal

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : SALIN Olivier

Secrétaire de séance :

Monsieur André DONZE

Monsieur le Président expose :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à de nouveaux ajustements de crédits entre les différents chapitres des budgets de fonctionnements et d'investissement.

Ces ajustements sont nécessaires en raison de :

- Intégration des Autorisations de Programme précédemment évoquées,
- Ajustement des montants estimatifs d'acquisitions foncières et de travaux de reprise du système d'endiguement sur la commune de Sarrians suite au chiffrage des interventions.
- L'attribution d'une subvention de l'Etat au titre du FPRNM d'un montant de 160 248€
- Le solde de l'opération pour compte de tiers « travaux de confortement de berge à Mollans-sur-Ouvèze »

Chapitre	Article	Libellé	Montant budget primitif 2025 €	Montant DM €	Budget modifié 2025 €
Investissement dépenses					
20	2031	Frais d'études	571 810.20	+ 10 000.00	581 810.20
21	2111	Terrains nus	40 000.00	+ 35 000.00	75 000.00
23	2315	Installations, matériels et outillage technique	1 527 947.86	+ 115 248.40	1 643 196.26
45	45815	Opération pour compte de tiers	7 050.48	108.00	7 158.48
BILAN			2 836 659.49	+ 160 356.40	2 997 015.89
Chapitre	Article	Libellé	Montant budget €	Montant DM €	Budget modifié €
Investissement recettes					
13	1321	Etat	320 094.98	+ 160 248.40	480 343.38
45	4582	Opération pour compte de tiers	104 405.25	+ 108.00	104 513.25
BILAN			2 836 659.49	+ 160 356.40	2 997 015.89

Faisant suite à cette présentation, Monsieur le Président propose au comité syndical d'acter cette proposition.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu l'avis du bureau du 15 septembre 2025,

Vu la note transmise aux délégués,

Vu l'exposé de Monsieur le Président en séance,

Vu le résultat du vote,

A l'unanimité

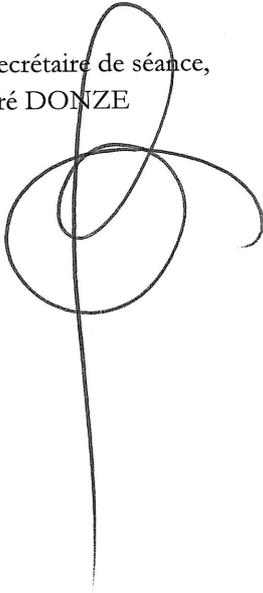
APPROUVE la modification du budget 2025 tel que :

Chapitre	Article	Libellé	Montant budget primitif 2025 €	Montant DM €	Budget modifié 2025 €
Investissement dépenses					
20	2031	Frais d'études	571 810.20	+ 10 000.00	581 810.20
21	2111	Terrains nus	40 000.00	+ 35 000.00	75 000.00
23	2315	Installations, matériels et outillage technique	1 527 947.86	+ 115 248.40	1 643 196.26
45	45815	Opération pour compte de tiers	7 050.48	108.00	7 158.48
BILAN			2 836 659.49	+ 160 356.40	2 997 015.89

Chapitre	Article	Libellé	Montant budget €	Montant DM €	Budget modifié €
Investissement recettes					
13	1321	Etat	320 094.98	+ 160 248.40	480 343.38
45	4582	Opération pour compte de tiers	104 405.25	+ 108.00	104 513.25
BILAN			2 836 659.49	+ 160 356.40	2 997 015.89

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Secrétaire de séance,
André DONZE



Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-François PERILHOU

